

Commune de Cerzat

Département de La Haute-Loire



ÉTUDES DE ZONAGE DES EAUX-USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Annexes de la fiche examen cas par cas



Mai 2026

Affaire n° 2024-04

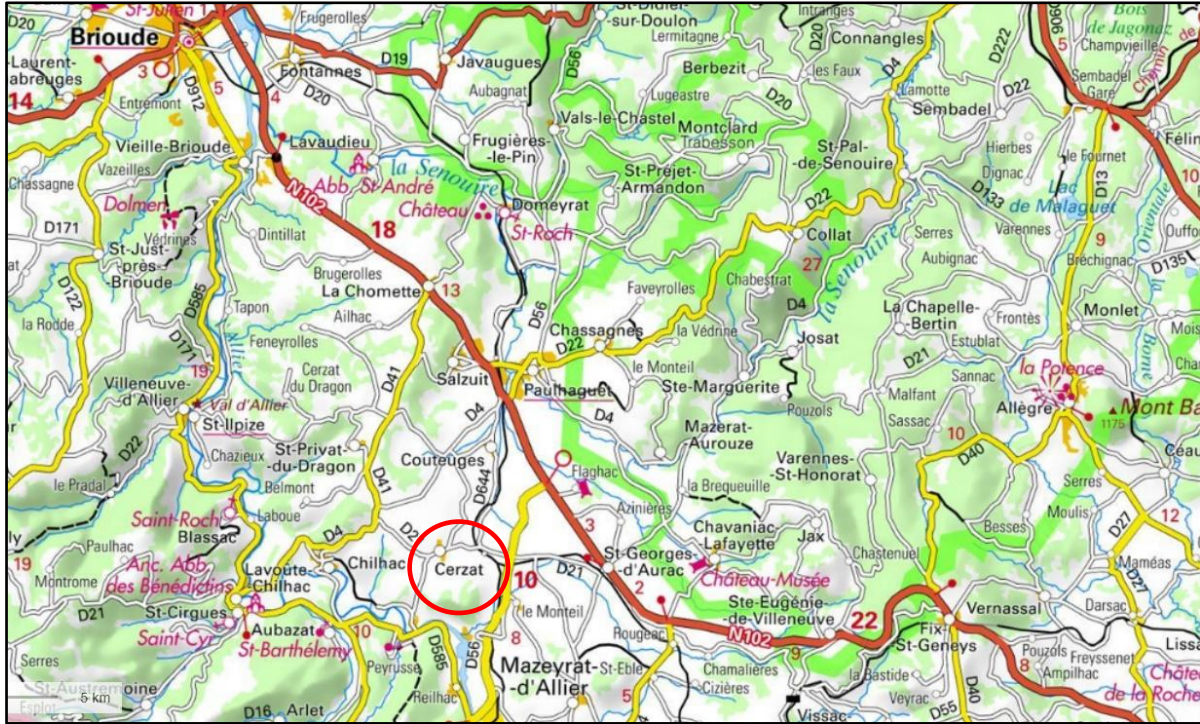
C2EA
43 avenue de la Margeride
63 000 CLERMONT-FERRAND
Téléphone : 04 73 19 02 75



SOMMAIRE

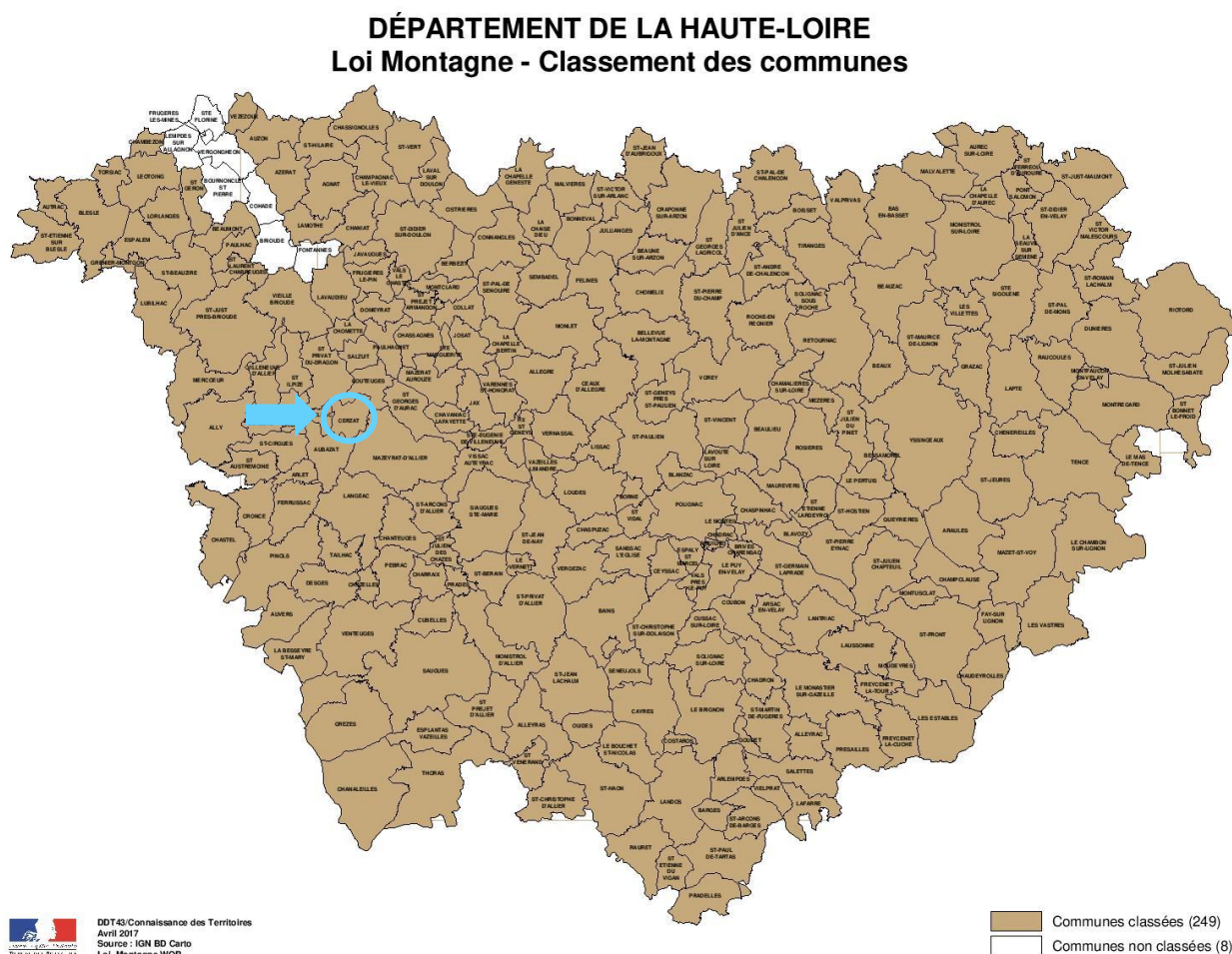
ANNEXE 1.	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	2
ANNEXE 2.	LOI MONTAGNE	3
ANNEXE 3.	CAPTAGE AEP	4
ANNEXE 4.	RESEAU HYDROGRAPHIQUE	5
ANNEXE 5.	ZONES NATURELLES PROTEGEES	6
ANNEXE 6.	ZONE HUMIDE.....	8
ANNEXE 7.	TRAME VERTE ET BLEUE	9
ANNEXE 8.	QUALITE ACTUELLE DES COURS D'EAU	10
ANNEXE 9.	LE SAGE EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE.....	11
ANNEXE 10.	ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE	12
ANNEXE 11.	APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	13
ANNEXE 12.	LES CATASTROPHES NATURELLES SUR LA COMMUNE.....	14

La commune de CERZAT est située à l'Ouest du département de la Haute-Loire, à environ 75 km au Sud de Clermont-Ferrand, et à 22 km au Sud-Est de Brioude. Elle fait partie de l'arrondissement de Brioude et de la communauté de communes de Rives du Haut Allier. La commune a une superficie de 10 km². Sa densité de population était de 20 habitants/km² en 2021. L'altitude moyenne est de 610 mètres.



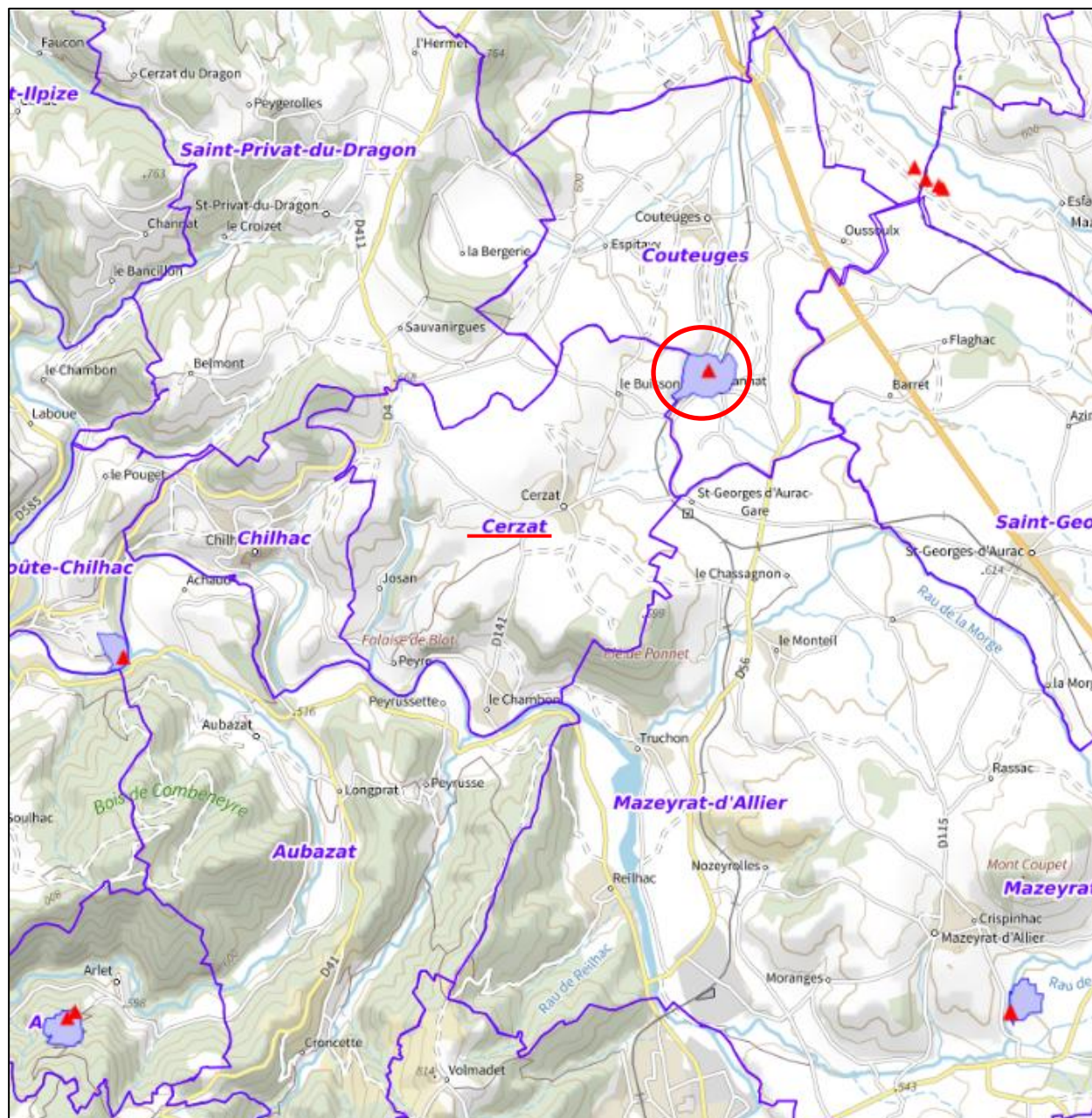
ANNEXE 2. LOI MONTAGNE

La commune de Cerzat est classée en zone de montagne.



ANNEXE 3. CAPTAGE AEP

Il n'existe pas de captage d'alimentation en eau potable sur le territoire communal, mais il en existe un en limite de commune avec Couteuges, au lieu-dit Bannat (DUP du 13 mai 2002).



▲ ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE

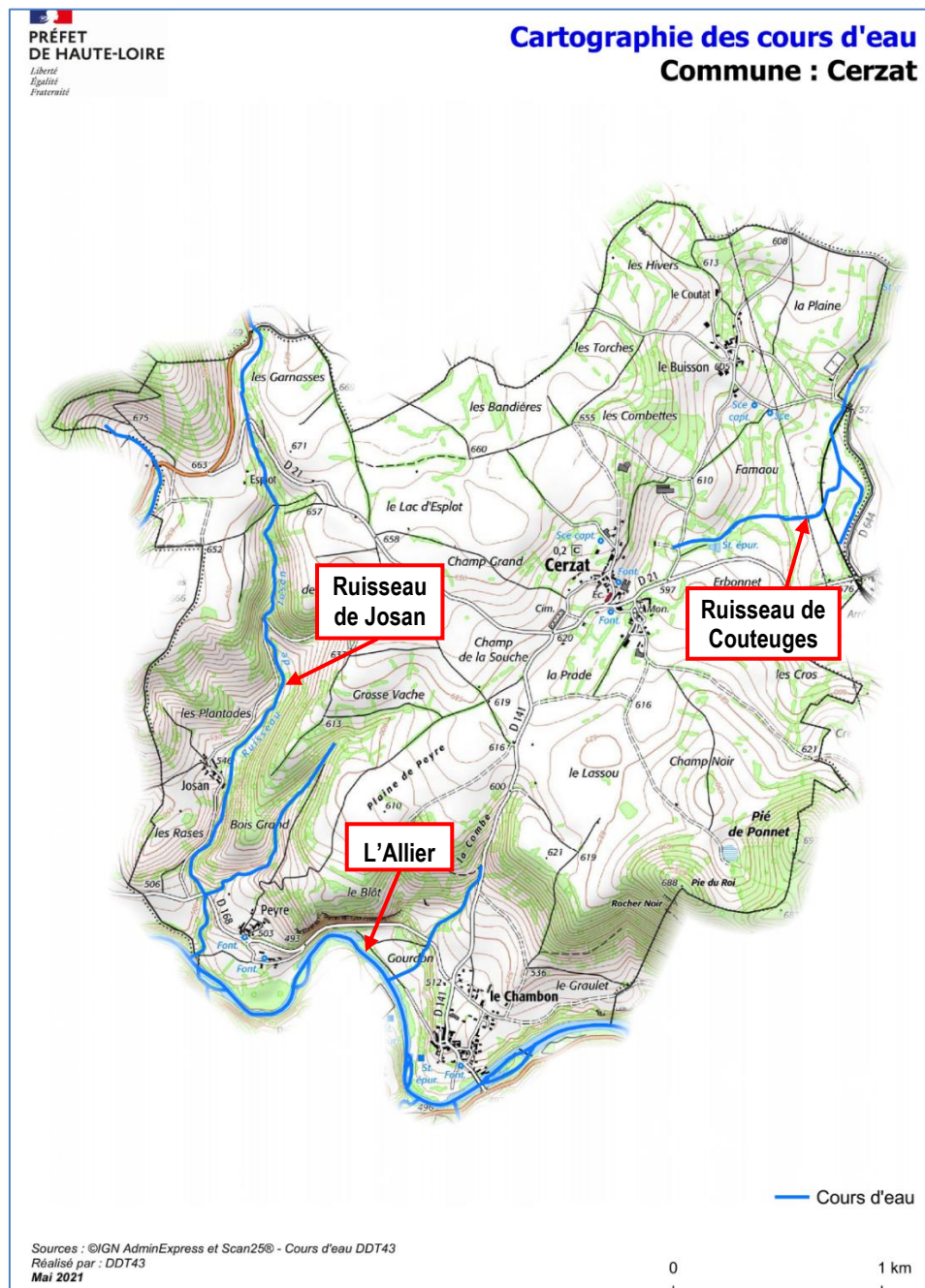
- PPR
- Projets de PPR
- PPE

ANNEXE 4. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

a) Description :

L'extrait de carte IGN suivant donne une idée du réseau hydrographique sur la commune. Le réseau hydrographique est essentiellement composé des :

- ◆ Ruisseau de Couteuges, au Nord-est de la commune, affluent du Lidenne, qui est lui-même un affluent de la Senouire
- ◆ Ruisseau de Josan (2 bras) qui s'écoule au Sud-Ouest de la commune et qui est un affluent de l'Allier. La confluence se situe sur la limite communale Sud.
- ◆ La rivière Allier qui constitue la limite communale Sud.



b) Objectifs de qualité :

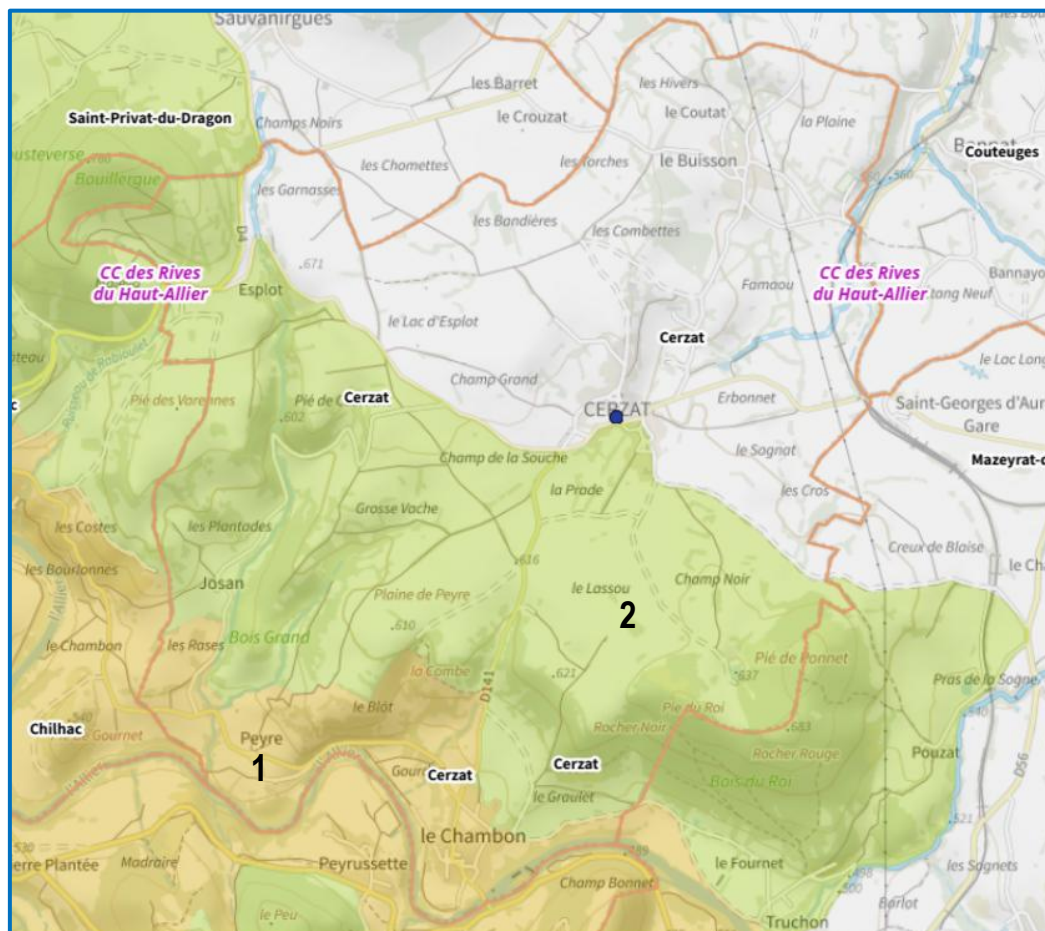
En application de la Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau, les objectifs de qualité sont définis par masse d'eau. Le SDAGE Loire Bretagne 2022-2027, propose les objectifs environnementaux suivants :

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif d'état écologique	Objectif d'état chimique	Objectif d'état global
FRGR0142A	L'Allier depuis Monistrol d'Allier jusqu'à la confluence avec la Senouire	Bon état depuis 2015	Bon état 2021	Bon état 2021

ANNEXE 5. ZONES NATURELLES PROTEGEES

a) Zones Natura 2000

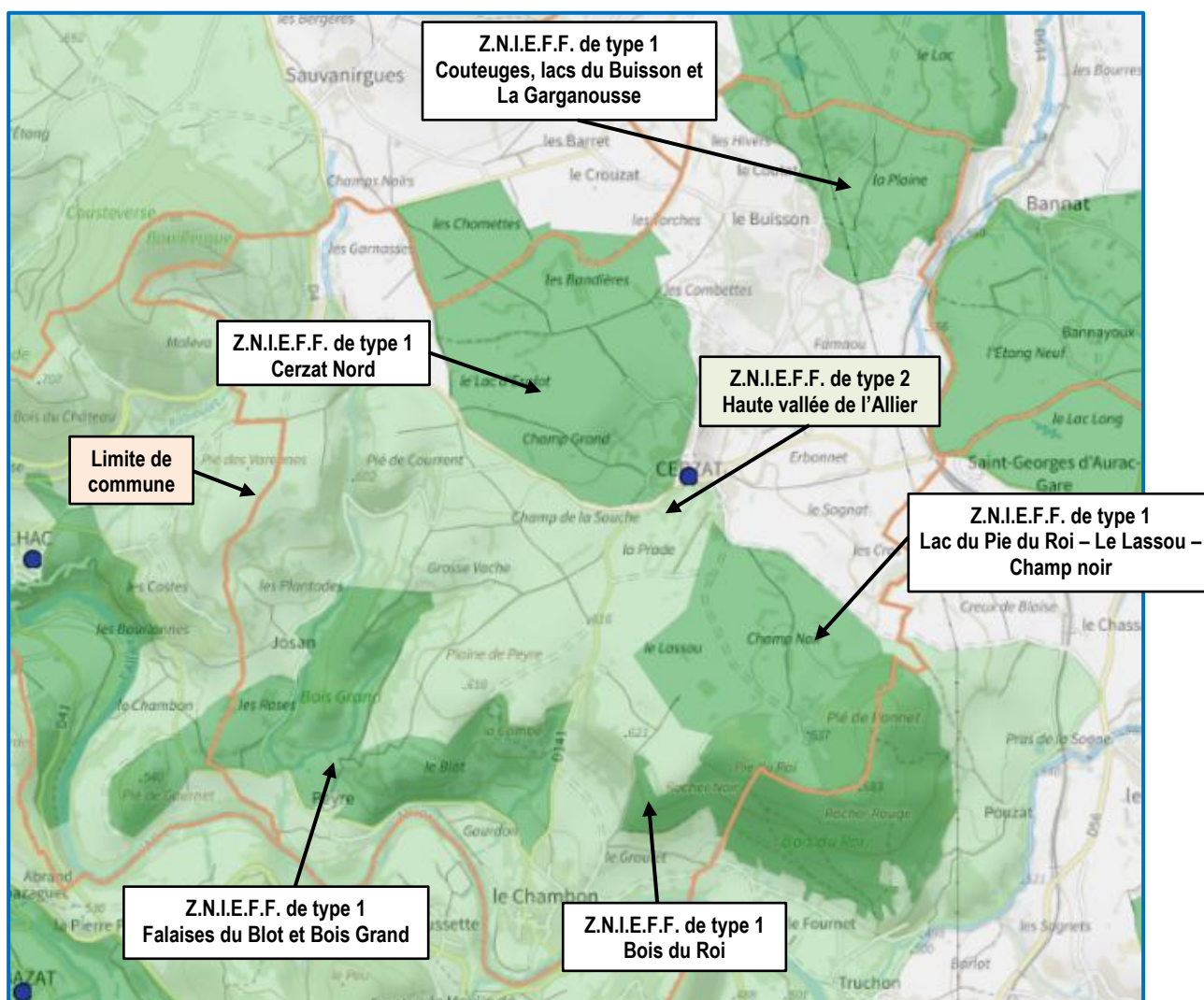
N° sur le plan	Type	Identifiant	Nom
1	SIC - Site Natura 2000 Directive Habitats	FR8301074	Val d'Allier/Vieille Brioude/Langeac
2	ZPS – Site Natura 2000 Directive Oiseaux	FR8312002	Haut Val d'Allier



b) Zone Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

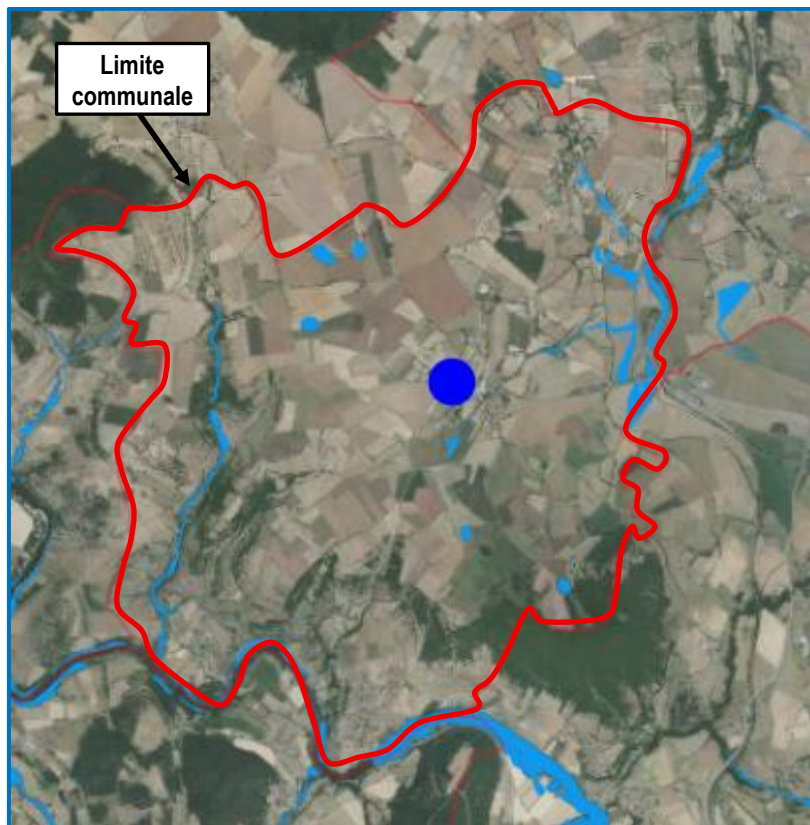
La liste des zonages « nature » figure dans le tableau et l'extrait de plan suivants (données extraites des sites Géoportail et Inventaire National du patrimoine Naturel).

Type	Nom
Z.N.I.E.F.F. de type 1	Couteuges, lacs du Buisson et La Garganousse Identifiant national : 830020318
	Cerzat Nord Identifiant national : 830020316
	Lac du Pie du Roi – Le Lassou – Champ noir Identifiant national : 830020025
	Bois du Roi Identifiant national : 830016072
	Falaises du Blot et Bois Grand Identifiant national : 830016071
Z.N.I.E.F.F. de type 2	Haute vallée de l'Allier Identifiant national : 830007469

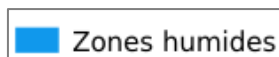


ANNEXE 6. ZONE HUMIDE

D'après les SIG des zones humides, la commune comporte plusieurs zones humides qui apparaissent sur la carte suivante.

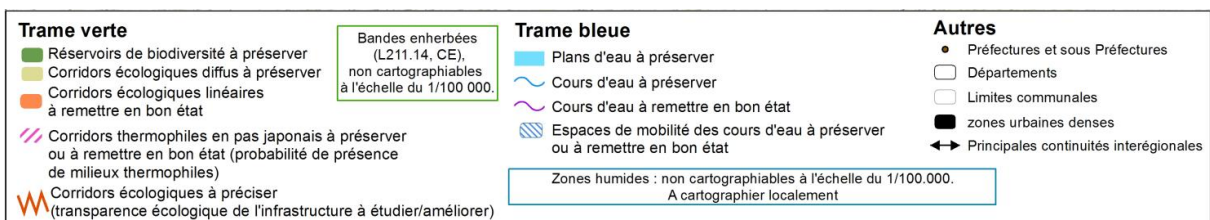


Source : sig.reseau-zones-humides.org



DREAL Auvergne Rhône Alpes : « Les trames verte et bleue constituent un dispositif issu du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un **outil d'aménagement du territoire** qui doit mettre en synergie les différentes politiques publiques d'aménagement et de préservation de la biodiversité afin de maintenir ou de restaurer les capacités de libre évolution des espèces au sein des territoires, notamment en **maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques**. »

- une zone de corridors écologiques diffus et de réservoirs de biodiversité (trame verte)
- des cours d'eau à préserver (Rau de Couteuges) et un cours d'eau à remettre en bon état (l'Allier) – Trame bleue



Source : SRCE Auvergne

ANNEXE 8. QUALITE ACTUELLE DES COURS D'EAU

Le site internet qualité-rivière des agences de l'eau donne les informations suivantes :

- ◆ État écologique moyen pour la Lidenne à Couteuges en 2023



- ◆ État écologique médiocre pour la Senouire à Domeyrat en 2023



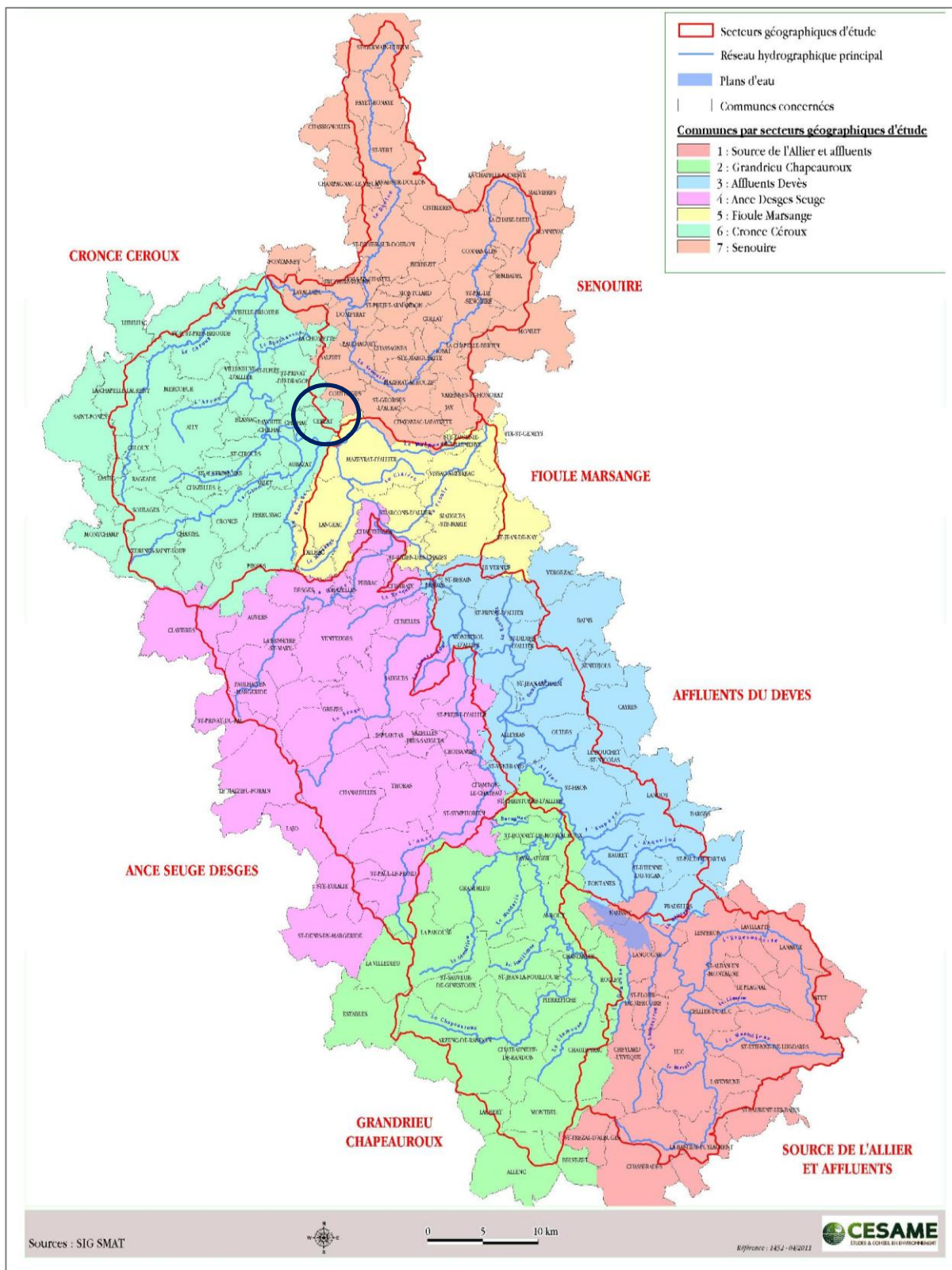
- ◆ État écologique moyen pour l'Allier à Blassac en 2023



Source : <https://qualite-riviere.lesagencesdeleau.fr/#/map>

ANNEXE 9. LE SAGE EN VIGUEUR SUR LA COMMUNE

La commune de Cerzat fait partie du SAGE Haut Allier (approuvé le 19 mai 2016). Plus précisément, la commune se situe à cheval sur les bassins versants de Crons Cérux et de la Senouire.



Territoire du SAGE Haut Allier

ANNEXE 10. ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE

a) Les réseaux

Les réseaux d'assainissement communaux sont de type mixte (séparatif et unitaire). Ils ont un **linéaire total de 7 780 mètres**.

La reconnaissance des réseaux a permis de déterminer les linéaires suivants :

- ◆ 2 755 mètres de réseau d'eaux usées
- ◆ 1 695 mètres de réseau d'eaux pluviales
- ◆ 3 330 mètres de réseau unitaire

Les réseaux unitaires sont équipés de 4 déversoirs d'orage.

b) Les stations d'épuration

LOCALISATION	TYPE DE FILIÈRE	DATE DE MISE EN SERVICE	DIMENSIONNEMENT			MILIEU RÉCEPTEUR
			Capacité EH	Charge kg de DBO ₅ / j	Débit nominal m ³ / j	
Bourg	Lagunage naturel à 2 bassins	Décembre 1994	100	6	15	Ruisseau de Couteuges
Le Chambon	Fosse toutes eaux + Filtre à sable	Mai 2003	160	9.6	24	L'Allier
Josan	Filtre Planté de Roseaux à 1 étage	Mai 2019	30	1.8		Ruisseau de Josan

Les 3 stations émettent des rejets de qualité très variable selon les années d'après les données du PEAR43 (Pôle Eau Assainissement Rivières de l'Agence d'Ingénierie des Territoires du Conseil Départemental de la Haute-Loire).

A noter que la lagune du bourg doit être curée et les ragondins piégés (problèmes sur les berges). Concernant la station de traitement de Josan, l'unique étage de roseaux ne permet d'obtenir un niveau de traitement satisfaisant.

c) Les secteurs en assainissement collectif

Les secteurs équipés de réseaux d'assainissement collectif sont : Le Bourg, Le Buisson, Le Chambon et Josan.

Le réseau du Buisson est raccordé sur la station de traitement de la commune de Couteuges.

d) Assainissement non collectif (ANC)

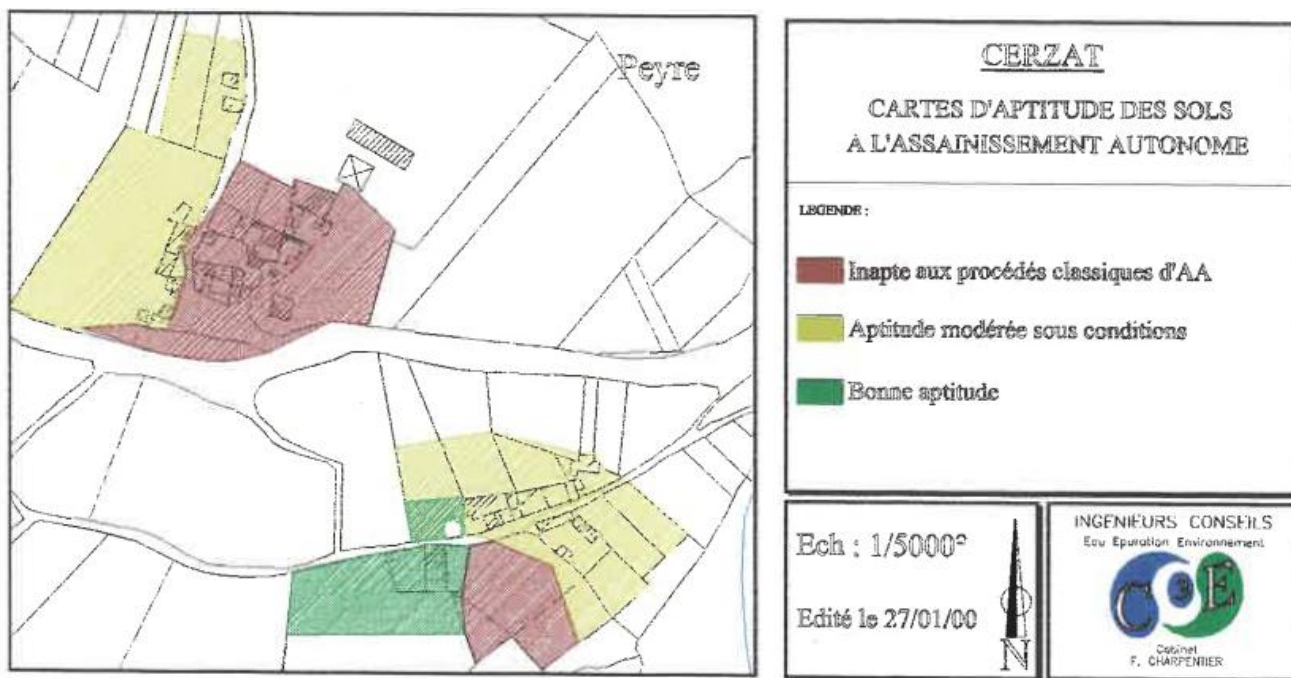
La commune n'a pas réalisé son étude de zonage d'assainissement.

Elle a délégué la gestion de son SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) au SGEB.

Seules 6 habitations ont été contrôlées à ce jour (nombre d'habitations classées en ANC non connu).

ANNEXE 11. APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lors de la réalisation de l'étude de zonage de 2000, non validée, une étude de sol avait été réalisée notamment sur le secteur de Peyre, seul hameau restant en assainissement non collectif. La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif issue de l'étude montre des aptitudes de sol très variable dans un même secteur. Celle-ci est présentée ci-dessous :



Il existe une carte d'aptitude des sols également à Josan et au Buisson. Mais ces 2 secteurs sont maintenant intégralement raccordés à une unité de traitement.

ANNEXE 12. LES CATASTROPHES NATURELLES SUR LA COMMUNE

Elles sont recensées dans le tableau suivant (source : linternaute, risques immobiliers) :

Type de catastrophe	Début	Fin	Durée	Reconnue par l'état
Inondation et/ou coulées de boues	02/11/2008	03/11/2008	2 jours	oui
Inondation et/ou coulées de boues	01/12/2003	04/12/2003	4 jours	oui
Inondation et/ou coulées de boues	04/11/1994	06/11/1994	3 jours	oui
Inondation et/ou coulées de boues	06/11/1982	10/11/1982	5 jours	oui